



Séance du jeudi 5 mai 2022

N°D43/2022

Nombre de membres

Du conseil Municipal	Présents	Votants
19	18	18

Date de la convocation

27 avril 2022

Objet de la délibération

**Tirage au sort pour le jury d'assises – année 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de COMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Madame Véronique ZIMMER, Monsieur Mario TRANI, Madame Josiane FUZILLET-LECOANET, Madame Geneviève BELLEVILLE, Monsieur Marc ZAMMIT, Madame Fanny MOUTON, Monsieur Eric RODIER, Monsieur Fabien MENEHINI, Madame Marlène RAVIX, Monsieur Michel MULEDDA et Monsieur François DECAUDIN

PROCURATIONS :

- Madame Magali PRUDENT à Monsieur Maio TRANI
- Monsieur Alain LAGET à Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE
- Madame Angélique BOUVARD à Monsieur Fabien MENEHINI
- Monsieur Lucien BAUDUIN à Madame Véronique ZIMMER
- Madame Annette MARTIN à Madame Fanny MOUTON
- Madame Danielle GENIEZ à Monsieur Michel MULEDDA

ABSENTS :

Monsieur GERIN

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Monsieur Marc ZAMMIT, élu à l'unanimité

Objet : Tirage au sort pour le jury d'assises – année 2023

M. le Maire informe le conseil municipal que conformément à la demande de la Préfecture du Gard, Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination en date du 19 avril 2022, la commune doit procéder au tirage au sort de trois noms pris sur la liste électorale, pour la mise à jour annuelle de la liste du jury d'assises du département du Gard, au titre de l'année 2023 conformément à l'arrêté préfectoral n°30-2022-04-19-00003 qui fixe le nombre de jurés appelés.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la liste de trois personnes tirées au sort sur la liste électorale :
  - Monsieur Cyril OLIVA né le 27/07/1971 - électeur n° 908
  - Monsieur Justin MARTORELL né le 26/03/2003 - électeur n° 801
  - Madame COLLANGE (Garcia) née le 28/04/1982 - électeur n° 271
- **DECIDE** d'avertir les trois personnes concernées,
- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre cette liste au Tribunal de Grande Instance de Nîmes.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Maire**  
**Jean-Jacques ROCHETTE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2022

Application agréée E-legalite.com